

JANVIER 2024



Andréanne Larouche

Votre députée de Shefford

400 rue Principale, bureau 101, Granby (QC), J2G 2W6
450 378-3221 | andreeanne.larouche@parl.gc.ca

 /votredeputeedeshefford  /a_larouche_shef

LA FOI
NE DOIT JAMAIS
JUSTIFIER LA HAINE



BLOC
Québécois

A close-up portrait of Yves-François Blanchet, a man with short brown hair, a beard, and glasses, wearing a dark blue suit jacket, a light blue and white checkered shirt, and a blue and black checkered tie. He is looking slightly to the right with a serious expression. A microphone is visible in the foreground.

« J'ai déposé un projet de loi pour que plus jamais on ne puisse, sous le couvert de la foi, inciter impunément à la haine et à la violence »

— Yves-François Blanchet
Chef du Bloc Québécois
Député de Beloeil-Chambly

Comme il se doit, les propos haineux ou qui incitent à la violence sont interdits au Québec et au Canada par le Code criminel.

Mais saviez-vous qu'on fait présentement une exception si les propos en question prennent le prétexte de la religion ?

La religion ne peut ni ne doit être détournée pour justifier des propos violents. On a pourtant vu récemment au Québec un tel cas alors qu'en réaction au conflit entre Israël et le Hamas, un prédicateur musulman a lancé des propos antisémites inacceptables, en s'imaginant être au-dessus de la loi parce qu'ils étaient formulés comme une prière à Dieu. Personne ne devrait être à l'abri de ce genre de dérive.

Cette échappatoire n'a aucune raison d'exister. Le Bloc propose donc de modifier le Code criminel canadien afin d'éliminer ce recours pour justifier des propos haineux ou incitant à la violence en invoquant sa foi.

Personne n'est au-dessus des lois.

UN MOT DE VOTRE DÉPUTÉE

L'année 2023 s'est terminée par une session parlementaire intense à Ottawa, durant laquelle le Bloc Québécois a travaillé de façon responsable et où j'ai pu faire un gain important : le vote en deuxième lecture du projet de loi C-319 visant à augmenter de 10 % la pension des aînés de 65 à 74 ans, comme cela a été fait pour les 75 ans et plus l'an dernier, ainsi qu'à hausser de 5 000 \$ à 6 500 \$ les gains qu'un aîné peut faire sans voir son supplément de revenu garanti être amputé.

La prochaine étape ? Le projet de loi sera étudié au retour de la session parlementaire par le comité HUMA (comité permanent des Ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées).

J'ai également prononcé un discours, en décembre, pour honorer la mémoire des 14 victimes du féminicide de polytechnique, parce que les violences envers les femmes sont toujours beaucoup trop présentes dans l'actualité.

Pour la session à venir, nous poursuivrons nos demandes constructives concernant l'environnement, le logement social et l'itinérance. Sans oublier la situation des PME qui auront à rembourser le prêt d'urgence.



Comme nous l'avons fait l'automne dernier, nous continuerons à demander plus de flexibilité au gouvernement afin d'éviter, entre autres, la fermeture de certaines entreprises plus précaires. Notre récente sortie avec la Chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Yamaska confirme que nous sommes à l'écoute des entreprises d'ici.

Andréanne

Andréanne Larouche
Votre députée de Shefford

Opération Nez Rouge

En tant que présidente d'honneur à Granby de la 40^e édition de Nez Rouge, je ne peux passer sous silence le travail acharné de l'organisation et de tous les bénévoles qui œuvrent à faire un formidable succès de ce service de raccompagnement.

Un grand merci à tous! Merci également aux personnes qui font appel à Nez rouge, puisque les dons recueillis vont à des organismes locaux.

Guignolée

En décembre, des équipes incroyables se mobilisent un peu partout pour organiser la collecte de fonds et de denrées. À chaque année, il me fait plaisir de participer aux différentes guignolées de Granby, Rougemont, Valcourt, St-Césaire et, sur la photo, celle de Waterloo !



RÉGIME CANADIEN DE SOINS DENTAIRES



Êtes-vous admissible?

- Ne pas avoir accès à des régimes de soins dentaires privés, y compris par l'entremise d'employeurs, de régimes de retraite ou d'assurances privées
- Avoir un revenu familial annuel net rajusté de moins de 90 000\$
- Être un résident canadien aux fins de l'impôt
- Avoir produit sa déclaration de revenus de l'année précédente.

Des lettres d'invitation sont envoyées aux personnes de:



- **87 ans et plus** : à compter de décembre 2023
- **77 à 86 ans** : à compter de janvier 2024
- **72 à 76 ans** : à compter de février 2024
- **70 à 71 ans** : à compter de mars 2024

Présenter une demande en ligne



- **MAI 2024** : Les aînés âgés de 65 à 69 ans
- **JUIN 2024** : Les personnes ayant un certificat valide pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et les enfants de moins de 18 ans
- **2025** : Tous les autres résidents canadiens admissibles

POUR DE L'AIDE

Visitez un Centre Service Canada
Composez le 1-833-537-4342
En ligne : www.canada.ca/dentaire

À SURVEILLER

LE PETIT LAROUCHE SUR LA COLLINE

7 février - 6 mars - 3 avril

Ma chronique mensuelle dans le Granby Express

CAFÉ RENCONTRE SUR FACEBOOK

21 février | 9h

Sur ma page Facebook, *Andréanne Larouche*, députée de Shefford